

(L'ensemble des champs du formulaire est à compléter)

1 Je soussigné(e), Monsieur ou Madame _____
sollicite la liquidation de la pension de la pension à laquelle je peux prétendre avec une date d'effet au : ____/____/____

2 **ETAT-CIVIL**
Nom de famille (naissance) : _____
Nom marital : _____ Date de naissance : ____/____/____

Nationalité : _____ NIR

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse : n° ____ rue _____
Commune _____ Code postal _____

3 **PROFESSION**
Etablissement employeur : _____
Emploi : _____

4 **PENSIONS ACTUELLEMENT PERCUES** Joindre copie du brevet de pension

NATURE PENSION : - Personnelle - Réversion	Dates de mise en paiement	N° de pension	Intitulé exact de l'organisme payeur

5 **PENSIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VERSÉES** Joindre un relevé de carrière

ORGANISMES	PERIODES D'EMPLOI	
	du	au



Le demandeur (ou son représentant)

- déclare ne plus exercer d'activité professionnelle à compter de la date d'effet du versement de sa pension
- certifie, sous les peines de droit édictées par l'article 5 de la loi du 5 septembre 1919, sincères et véritables les précédentes déclarations,

Le ____/____/____

Signature :

PÉNALITÉS**Edictées par la loi du 5 septembre 1919, article 5, en cas de fausses déclarations**

Quiconque aura touché ou tenté de toucher les arrérages d'une pension de l'Etat dont il n'est pas titulaire ou pour l'encaissement de laquelle il n'a pas une procuration du véritable titulaire ou un mandat légal, quiconque aura fait une fausse déclaration pour obtenir la concession ou le paiement d'une pension sera puni d'un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus et d'une amende qui ne pourra excéder le montant des arrérages d'une année, le tout sans préjudice du remboursement des arrérages indûment touchés et de l'action civile des intéressés, et sans préjudice, soit de peines plus graves en cas de faux ou d'autres crimes prévus et punis par les lois en vigueur, soit de la perte de la pension édictée par la loi du 15 mai 1918 en cas de fausse déclaration relativement au cumul.

Si le coupable est un fonctionnaire ou un officier public en activité de service au moment où la fraude a été commise, ou un employé travaillant dans les bureaux d'un comptable public, d'un notaire ou d'une mairie, la peine sera celle de la réclusion, sans préjudice d'amende.

Les coupables pourront, en outre, être privés des droits mentionnés en l'article 4-2 du code pénal du jour où ils auraient subi leur peine. Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de traitement (ci-après désignée Caisse des Dépôts). Les données collectées ont pour finalité **Gérer les retraites**. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la Caisse des Dépôts est soumise. Vos données sont conservées selon les modalités suivantes :

- Le contrat d'un ayant-cause (1) est à conserver 10 ans après le décès de l'auteur et jusqu'à 105 ans après sa naissance.
- Le contrat d'un auteur est à conserver 10 ans après son décès, jusqu'à 105 ans après sa naissance et tant qu'un contrat d'un ayant-cause est encore conservé
- Les données propres de l'auteur sont à conserver tant qu'il reste un contrat conservé rattaché à ce dernier.

Vos données ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés. Le traitement de vos données personnelles ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne. Les informations recueillies qui seraient signalées avec un astérisque sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et le droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de vos données après votre décès. Pour exercer vos droits Informatique et libertés, vous pouvez vous adresser à mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux - 6, place des citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX. Certaines demandes de droits (accès, rectification, limitation) nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité valide. Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles-et-cookies/notice-information-gestion-des-retraites>. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donneespersonnelles>. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL). »